**Pièces constitutives d’un dossier de demande d’attestation d’acquisition de droits provisoires des suites d’une mutation par vente (terrain nu ou insuffisamment mis en valeur)**

⇒ Un imprimé de Mutation en deux exemplaires dont le premier est timbré à 200

FCFA (timbre fiscal)

NB : Avis du conjoint en cas de communauté de bien est requis

⇒Acte de vente en quatre (4) exemplaires dont la signature du cédant est certifiée

⇒Cinq (5) timbres fiscaux de 500 FCFA

⇒La Photocopie Légalisée de la pièce d’Identité du Cédant (Vendeur)

* Carte d’Identité ou
* Passeport ou
* Permis de conduire ou
* Récépissé de reconnaissance ou
* Registre du commerce et statuts ou
* Autres

⇒La Photocopie Légalisée de la pièce d’Identité du Cessionnaire (Acheteur)

* Carte d’Identité ou
* Passeport ou
* Permis de conduire ou
* Récépissé de reconnaissance ou
* Registre du commerce et statuts ou
* Autres

 ⇒ Original de l’Attestation d’Attribution

⇒ Procès verbal d’évaluation ou de constat de mise en valeur